

ACCORD DE CONSORTIUM

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'UNIVERSITE PARIS 8 VINCENNES-SAINT-DENIS

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Dont le siège est situé 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis, France,
Représentée par Madame Annick ALLAIGRE, Présidente,

Ci-après dénommée l'« **Université Paris 8** »

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du Laboratoire d'Etudes et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie (LLCP– EA 4008), dirigé par Madame Fabienne BRUGERE, ci-après dénommé « **LLCP-UP8** »,

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du Centre de Recherche Interuniversitaire Expérience Ressources Culturelles Education (EXPERICE – EA 3971), dirigé par Monsieur Pascal NICOLAS LESTRAT, ci-après dénommé « **EXPERICE-UP8** »,

ET

MEDFIL HUMANITIES INSTITUTE

Association Loi 1901
Dont le siège est situé 84 boulevard Garibaldi, 75015 Paris, France
Représentée par Madame Sonia DAYAN-HERZBRUN, Présidente,
Ci-après dénommée « **MEDFIL** »,

ET

LE CENTRE SOHRAWARDI D'ETUDE DES MYTHES ET RELIGIONS

Association de nationalité irakienne
N° d'enregistrement 2513. K 2015.03.07
Dont le siège est situé Sardam Building, rue Salem, Souleymanieh, KRG-Irak
Représentée par Monsieur Mansur TAYFURI, mandataire,
Ci-après dénommée « **LE CENTRE SOHRAWARDI** »,

ET

INTER-ZONES

Association Loi 1901,
Dont le siège est situé 45, rue des Trois Bornes, 75011 Paris, France
Représentée par Madame Béatrice RETTIG, Présidente,
Ci-après dénommée « **INTER-ZONES** »,

Ci-après désignés individuellement par la « **Partie** » et collectivement par les « **Parties** »,

PREAMBULE

Le projet « **Épistémologie et Politique – Recherches en Proche et Moyen-Orient** » réunit des démarches de recherche en Proche et Moyen-Orient dans la globalisation, sur les nouvelles formes d'agir politique et les productions théoriques du post-national, les généalogies de la violence et les langages de la mémoire, la construction des appartenances multiples, l'expérience des frontières, et les politiques des savoirs et de la traduction.

Il articule des problématiques actuelles des horizons de la recherche issus des disciplines de la philosophie, de la sociologie, et des sciences de l'éducation à propos de la condition politique et épistémologique d'une pensée en acte des formes du vivre-ensemble, en créant des inter- et transdisciplinarités. Il confronte ainsi un corpus élargi dans les sciences humaines et sociales vers les Art & Média et les études politiques et décoloniales dans un contexte d'échange international.

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET ET NATURE JURIDIQUE DE L'ACCORD

L'objet de l'Accord est d'organiser les relations entre les Parties dans le cadre du projet de recherche « EPISTEMOLOGIE ET POLITIQUE – RECHERCHES EN PROCHE ET MOYEN-ORIENT ».

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DES PARTIES

L'objet de l'Accord est d'organiser les relations entre les Parties dans le cadre du projet de recherche et notamment :

- de définir les conditions dans lesquelles les Parties collaboreront pour réaliser le programme du projet de recherche ;
- de définir les droits et obligations des Parties ;
- de fixer les règles de dévolution des droits de propriété intellectuelle des Résultats ;
- de fixer les modalités et conditions générales d'accès aux Connaissances Nouvelles et les modalités et conditions générales d'utilisation et d'exploitation des Résultats ;
- de contribuer, à la hauteur de leur possibilité, à l'accueil physique et à l'organisation logistique des membres de l'Accord et à leurs associés. Cet engagement devra être supporté, équitablement, entre les différentes Parties. Chaque membre fondateur gèrera directement les moyens propres, humains, matériels et financiers, qu'il mobilise pour les besoins du projet de recherche.

Le présent Accord ne donne pas lieu à une contribution financière des Parties au projet. Ces dernières s'efforceront dans la mesure du possible de rechercher des financements extérieurs.

Les éventuelles subventions qui seront versées par des partenaires au projet de recherche seront gérées par l'Université Paris 8 qui conclura à cet effet des conventions distinctes au présent Accord.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES MEMBRES DU PROJET

3.1. Membres fondateurs

L'UNIVERSITE PARIS 8 agissant pour le compte du laboratoire LLCP et du centre de recherche EXPERICE, MEDFIL HUMANITIES INSTITUTE, LE CENTRE SOHRAWARDI D'ETUDE DES MYTHES ET RELIGIONS et l'association INTER-ZONES disposent de la qualité de membres fondateurs.

Les membres fondateurs sont engagés pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

3.2. Partenaires du projet de recherche

Les Partenaires sont les organismes publics ou privés, concernés ou intéressés par les questions traitées par le projet de recherche « EPISTEMOLOGIE ET POLITIQUE – RECHERCHES EN PROCHE ET MOYEN-ORIENT », qui peuvent participer à des actions spécifiques qu'ils ont décidé de soutenir en nature (mise à disposition de locaux à titre gracieux, prêt de matériel...) ou par le biais d'un soutien financier, ou auxquelles ils auront décidé de participer. Les modalités de partenariat seront fixées dans des conventions particulières conclues par une ou des Parties avec ces partenaires.

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS AU SEIN DES MEMBRES

4.1. Adhésion d'un nouveau membre

Toute entité qui souhaiterait intégrer le projet devrait en faire la demande auprès du Comité Directeur, qui examinera cette demande. S'il approuvait, à l'unanimité des membres, l'entrée de ce nouveau membre, les modalités de sa participation seraient précisées dans le cadre d'un avenant au présent Accord.

4.2. Retrait d'un membre

Au cas où une des Parties serait amenée à se retirer du projet de recherche, toutes mesures nécessaires pour transférer l'ensemble des droits et obligations liés au projet de recherche de cette Partie pourront être prises par le Comité Directeur.

4.3. Exclusion d'un membre

S'il s'avère qu'elle met en danger le travail des autres Parties ou représente un risque important pour la bonne exécution du présent Accord, l'inexécution par une Partie d'une ou plusieurs de ses obligations vis-à-vis des autres Parties peut être un motif d'exclusion de cette Partie de l'Accord.

Cette exclusion est du ressort du Comité Directeur, qui prend sa décision à l'unanimité de ses membres.

ARTICLE 5 - GOUVERNANCE DU PROJET DE RECHERCHE

Le projet de recherche a mis en place une organisation qui permet d'assurer une réelle gouvernance des activités de recherche entre les Parties.

Le projet de recherche est doté d'un Comité de Pilotage, organe de décision, d'un Conseil scientifique, organe consultatif.

La liste des membres du Comité de Pilotage et du Conseil scientifique figure en Annexe 1 du présent Accord.

5.1. Le Comité de Pilotage

Le « Comité de Pilotage » est l'organe décisionnaire et de direction du projet de recherche.

5.1.1. Composition :

Le Comité de Pilotage est composé des membres suivants :

- Béatrice RETTIG (LLCP UP8 – Inter-Zones) ;
- Amir KIANPOUR (LLCP UP8 – Thesis 11) ;
- Mansur TAYFURI (LLCP UP8 – Le centre Sohrawardi d'étude des Mythes et des Religions) ;
- Najj EL KHATIB (MEDFIL Humanities Institute) ;
- Sonia DAYAN-HERZBRUN (Université Paris 7 Diderot - MEDFIL Humanities Institute) ;
- Marina NEBBIOLO DI CASTRI (MEDFIL Humanities Institute) ;
- Valentin SCHAEPELYNCK (EXPERICE UP8) ;
- Engin SUSTAM (Enseignant invité à EXPERICE UP8 – Université de Genève).

5.1.2. Attributions et fonctionnement :

Le Comité de Pilotage aura notamment pour fonction de définir les orientations générales du projet de recherche, d'approuver l'éventuelle adhésion de nouveaux membres ou l'éventuelle exclusion de membres, et de désigner les membres du Conseil scientifique. Toutes les décisions seront prises à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents aux réunions du Comité.

5.2. Le Conseil scientifique

Le « Conseil scientifique » est l'organe consultatif en matière scientifique.

5.2.1. Composition :

Les membres du Conseil scientifique acceptent de prendre part au programme scientifique.

Le Conseil scientifique est composé des membres suivants :

- Somayeh ROSTAMPOUR (GTM UP8) ;
- Hassan KOÇ (Académie des Sciences sociales de Mésopotamie) ;
- Suhaib NADIR AMIN (Université de Souleymanieh - centre Sohrawardi d'étude des Mythes et des Religions) ;
- Morad FARHADPOUR (Institut Porsech – Thésis 11) ;
- Eléonore MEZRA (Laboratoire De-Colonizer – CNRS) ;
- Eitan BRONSTEIN APARICIO (Laboratoire De-Colonizer).

ARTICLE 6 – ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PROJET

Le projet de recherche bénéficiera d'un soutien administratif et logistique en vue de la réalisation du programme scientifique pluriannuel.

Les membres fondateurs contribueront à la hauteur de leur possibilité, à l'accueil physique et à l'organisation logistique des membres de l'Accord et de leurs associés. Cet engagement devra être supporté, équitablement, entre les différentes Parties. Chaque membre fondateur gèrera directement les moyens propres, humains, matériels et financiers, qu'il mobilise pour les besoins du projet de recherche.

ARTICLE 7 – VALORISATION DE LA RECHERCHE

Les Parties s'engagent à valoriser les résultats de la recherche en organisant des séminaires libres, des journées d'étude et des work-shops en art et média dont le programme prévisionnel pour l'année 2017-2018 figure en annexe 2 du présent Accord.

ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

8.1. Connaissances Antérieures

Chacune des Parties conserve la pleine et entière propriété de ses Connaissances Antérieures dont elle décide seule de la protection ou de l'exploitation. Toutefois, pour les besoins de l'exécution de l'Accord et, à cette seule fin, chacune des Parties pourra les utiliser sans contrepartie financière. Tout autre usage devra faire l'objet d'une autorisation préalable par la Partie propriétaire des Connaissances propres selon des termes à négocier ultérieurement et au cas par cas.

Ces Connaissances Antérieures seront communiquées par la Parties détentrice, pour autant qu'elle soit autorisée à le faire, sur demande expresse d'une autre Partie et devront être traitées comme des informations confidentielles, sauf dispositions contraires convenues entre la Partie détentrice et la Partie bénéficiaire, conformément aux termes de l'article 8 de l'Accord.

8.2. Connaissances Nouvelles

Propriété et exploitation des Connaissances Nouvelles issues des travaux d'une ou plusieurs Parties :

Les Connaissances Nouvelles générées par le personnel de deux ou plusieurs Parties, ci-après « les Connaissances Nouvelles Conjointes », appartiennent en copropriété, à parts égales, à ces Parties, ci-après désignées « Parties Copropriétaires ».

Les décisions relatives à la protection des Connaissances Nouvelles Conjointes sont prises par les Parties copropriétaires concernées.

8.3. Utilisation aux fins de recherche

Chaque Partie peut utiliser librement et gratuitement les Connaissances Nouvelles du projet de recherche pour ses besoins propres de recherche.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE - PUBLICATIONS

9.1. Confidentialité

Chaque Partie transmet aux autres Parties les seules Informations Confidentielles qu'elle juge nécessaires à l'exécution du programme scientifique, sous réserve du droit des tiers.

Aucune stipulation de l'Accord ne peut être interprétée comme obligeant l'une des Parties à divulguer des Informations Confidentielles à une autre Partie, en dehors de celles qui sont nécessaires à l'exécution du programme scientifique.

La Partie qui reçoit une Information Confidentielle d'une des autres Parties s'engage, pendant une durée illimitée, à ce que les Informations Confidentielles émanant de la Partie qui les divulgue :

- soient gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de protection qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles ;
- ne soient communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ou sous-traitants ayant à les connaître et ne soient utilisées que pour les finalités définies dans l'Accord.

Toute autre communication ou utilisation des Informations Confidentielles implique le consentement préalable et écrit de la Partie qui les a divulguées.

Toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions transmises par une Partie à une autre Partie dans le cadre de l'Accord restent la propriété de la Partie qui les a divulguées, sous réserve des droits des tiers, et doivent être restituées à cette dernière immédiatement sur sa demande.

Aucune disposition de cet Accord n'implique :

- une renonciation, pour la Partie qui les communique, à la protection d'Informations Confidentielles par un brevet ou par tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- une cession, par la Partie qui communique les Informations Confidentielles, d'un quelconque droit sur ces informations au profit des autres Parties.

9.2. Publications – Communications des résultats

Les Parties s'obligent à se communiquer et se transmettre l'ensemble des résultats obtenus.

Les Parties peuvent publier les Connaissances Nouvelles qu'elles génèrent et qu'elles ont obtenues dans le cadre du programme scientifique puisqu'elles en sont propriétaires, elles peuvent donc les exploiter et les publier librement, directement ou indirectement.

9.3. Informations non issues du programme scientifique

Chaque Partie s'engage à ne pas publier ni divulguer, de quelque façon que ce soit, les Informations non issues du programme scientifique appartenant à l'une des autres Parties et dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de la réalisation du programme scientifique ni les Informations confidentielles.

9.4. Informations issues du programme scientifique

Toute publication ou communication d'Informations issues du programme scientifique, par l'un ou l'autre des Parties, devra recevoir, pendant la durée du programme scientifique l'accord écrit du Comité de Pilotage qui fera connaître sa décision dans un délai maximum d'un mois.

Toutes les publications et communications (revues scientifiques, web, etc.) réalisées par une Partie devront se référer au projet « Épistémologie et Politique – Recherches en Proche et Moyen-Orient ».

Toutefois, les dispositions du présent article ne pourront faire obstacle :

- ni à l'obligation qui incombe à chacune des Parties de produire un rapport d'activité à la tutelle dont il relève, cette communication ne constituant pas une divulgation au sens de la loi sur la propriété intellectuelle,
- ni à la soutenance de mémoire, thèse ou d'une habilitation à diriger des recherches des chercheurs dont l'activité scientifique s'inscrit dans le programme de recherche.

ARTICLE 11 – DUREE

Le présent Accord est conclu pour une durée de trois (3) ans, à compter du 4 décembre 2017 jusqu'au 4 décembre 2020.

Le présent Accord pourra être prolongé par voie d'avenant dûment signé par les Parties.

ARTICLE 12 – RESILIATION

12.1. Résiliation de l'ensemble de l'Accord

En cas d'inexécution partielle ou totale des obligations prévues aux articles un (1), deux (2), trois (3), quatre (4), cinq (5), sept (7), huit (8) et neuf (9) par une des Parties, la présente Convention pourra être résiliée de plein droit par la Partie lésée, dix (10) jours à compter de la date de réception par la Partie défaillante d'une lettre de mise en demeure – adressée par recommandé avec accusé de réception (LRAR) – restée infructueuse, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

Les Parties peuvent d'un commun accord décider la résiliation de la présente Convention. Dans ce cas, elles en fixeront les modalités par la conclusion d'un avenant de résiliation.

12.2. Force majeure

Tout évènement extérieur aux Parties résultant d'une circonstance imprévisible, irrésistible et empêchant l'exécution de la Convention par les Parties, constituera un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence de la Cour de cassation. La Partie invoquant un cas de force majeure devra prévenir l'autre Partie par tout moyen et dans les plus brefs délais. En pareil cas, les Parties pourront suspendre l'exécution de leurs obligations, sans engager leur responsabilité. Chacune des Parties devra également prévenir l'autre Partie de la fin de la force majeure.

Si l'évènement constitutif d'un cas de force majeure persiste pendant plus de quinze (15) jours, les Parties se rapprocheront au plus tôt, afin de déterminer les solutions appropriées.

Si l'évènement précité persiste et fait définitivement obstacle à l'exécution de la Convention, celle-ci sera frappée de plein droit de caducité sans versement d'une quelconque indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 13 – ANNEXES

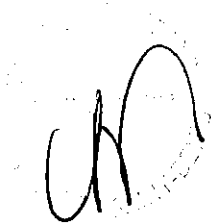
Tous les documents annexés au présent Accord en font partie intégrante et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des Parties.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE - LITIGES – CONTESTATIONS

- 14.1. L'Accord est régi par la loi française.
- 14.2. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de l'Accord, les Parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable.
- 14.3. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les juridictions compétentes de la ville de Paris.

Fait à Paris, en quatre (4) exemplaires originaux, le 20/11/2017,

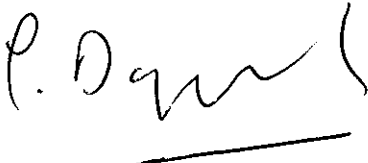
Pour l'UNIVERSITE PARIS 8

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. ALLAIGRE', enclosed within a faint circular stamp or seal.

Mme Annick ALLAIGRE,
Présidente

Pour MEDFIL Humanities Institute

Mme Sonia DAYAN-HERZBRUN,
Présidente



P. Dayan

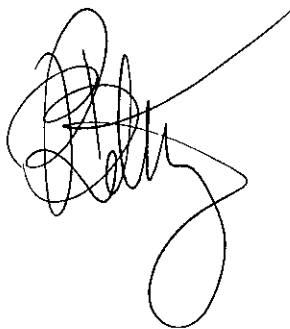
Pour le CENTRE SOHRAWARDI D'ETUDE DES
MYTHES ET RELIGIONS



M. Mansur TAYFURI,
Mandataire

Pour INTER-ZONES

Mme Béatrice RETTIG,
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 1. Liste des membres du Comité de pilotage et du Conseil scientifique

Suhalb Nadir Amin (Centre Sohrawardi d'études des Mythes et des Religions)

Sociologue et chercheur spécialiste du champ des Études islamiques, Philosophie et Mysticisme. Enseigne à l'Université de Souleymaniyeh, en sociologie, et a créé et dirige le Centre Sohrawardi d'étude des Mythes et des Religions, l'un des hauts lieux de la vie intellectuelle et culturelle de Souleymanieh, et de réunion du cercle des écrivain-e-s et poètes des Éditions Gazalnoos. Traducteur (Kurde, Arabe, Farsi) ; traductions récentes : Discours philosophique de la modernité, Habermas, La Dialectique de la raison, Adorno et Horkheimer, Moïse et monothéisme, Freud, Théorie de la justice, John Rawls, Discours de ma méthode, René Descartes. Essais et ouvrages récents : Investir la place de l'imagination dans l'épistémologie de Farabi, 2015 ; Averroès, Philosophie islamique, 2017, Farabi, Philosophie islamique, 2016, Kendi, Philosophie islamique, 2014.

Eitan Bronstein Aparicio (Laboratoire De-Colonizer)

Chercheur indépendant, éducateur, réalisateur et éditeur. Maîtrise en herméneutique de l'Université Bar Ilan. Coordination durant dix ans des rencontres et des projets de l'école pour la paix à Neve Shalom – Wahat al-Salam, puis création de l'ONG Zochrot qu'il dirige jusqu'en 2011. Auteur de nombreux articles, dont « La Nakba en hébreu : la conscience israélienne juive de la catastrophe palestinienne et des réfugiés internes », Masalha, Nur (ed.), et de l'ouvrage Mémoire de la catastrophe : Palestine, Israël et les Réfugiés internes, Zed Books, 2005. En 2015, il a co-fondé De-Colonizer – Laboratoire d'art et de recherche pour le changement social avec Éléonore Merza.

Éléonore Bronstein Merza (Laboratoire De-Colonizer)

Anthropologue politique, chercheuse associée au CNRS, photographe et écrivaine. Licence et Master sur la mémoire collective dans les situations migratoires, minoritaires et marginalisées et/ou en exil. Dans sa thèse de doctorat (EHESS), elle analysait les paramètres de la citoyenneté non juive en Israël et les relations de pouvoir entre minorités et État. Ses recherches post-doctorales (Centre français de la recherche à Jérusalem) remettent en question et réexaminent les modalités d'une vie partagée dans la société israélienne, la création d'identités reconstruites et réinvesties, et la figure de l'« Autre » comme menace, ennemi, être perçu comme différent. En 2015, elle a co-fondé De-Colonizer – Laboratoire d'art et de recherche pour le changement social avec Eitan Bronstein Aparicio.

Sonia Dayan-Herzbrun (Paris 7 / Institut des Humanités MEDFIL)

Professeure émérite de l'Université Paris 7, directrice de la Revue Tumultes, revue interdisciplinaire sur les phénomènes politiques contemporains. Membre notamment du RING (Réseau Interdisciplinaire National sur le Genre). Travaux récents de sociologie politique sur la dimension des rapports de genre confrontés à la question de la citoyenneté, en particulier au Moyen-Orient. Nombreux colloques et ouvrages, articles, et éditrice d'ouvrages collectifs, dont « Agir politique et citoyenneté des femmes au tournant des révolutions arabes », IRD Éditions, « Femmes du Liban et de la Palestine dans la lutte armée », La Découverte, « Révolutions arabes, entre le local et le global », North Africa in the process of change, L'État : Concepts et politiques (Co-dir. avec N. Murard et E. Tassin).

Naji El Khatib (Institut des Humanités MEDFIL)

Doctorat de sociologie politique à l'EHESS à Paris. A longtemps enseigné à l'Université An-Najah de Naplouse (Palestine). Co-responsable de l'Institut des Humanités MEDFIL et du CUEM-Consortium des Universités Euro-méditerranéennes. Domaines de recherche : La sociologie de l'intervention, la socio-analyse et l'analyse institutionnelle, la psycho-analyse des groupes, les théories et les méthodes de formalisation de la recherche et de

l'enseignement et leur mise en pratique. La sociologie de la famille, de la santé, du travail social, de l'éducation, et du juridico-social. Publications et ouvrages récents : The Plurality of Thought Versus the Monolithic Obscurantism, Omagate publishing, 2016. The Gender and the Globalization of Concepts-Deconstructive Analysis, Omagate publishing, 2015.

Morad Farhadpour (Institut Porsech / Thesis 11)

Théoricien, écrivain, traducteur et poète. Co-fondateur de la revue Arghanoun (L'Organon) et du collectif Rokhdad (L'Évènement). Traducteur en persan de nombreux ouvrages, en particulier issus du courant de la théorie critique, parmi eux La Dialectique de la Raison de Theodor W. Adorno et Max Horkheimer, Tout ce qui est solide se dissout dans l'air de Marshall Berman et des essais d'Alain Badiou, de Walter Benjamin, de Giorgio Agamben, etc. Auteur des Vents d'Ouest, La Raison Désenchantée, Les Fragments de la pensée et Paris-Téhéran (un propos critique sur le cinéma d'Abbas Kiarostami). Durant les deux dernières décennies, Morad Farhadpour a joué un rôle unique en formant une nouvelle génération de chercheurs et de traducteurs en Iran.

Amir Kianpour (LLCP-Paris 8 / Thesis 11)

Traducteur, réalisateur, dramaturge, metteur en scène et acteur de théâtre. Études de sociologie, anthropologie, ingénierie civile, littérature et théâtre. Thèse de philosophie en cours à l'Université Paris 8 Saint-Denis sur les subjectivités et temporalités politiques en regard de l'histoire de la révolution iranienne de 1979 intitulée « Le non-synchronisme comme mode de subjectivité ». Traductions récentes, Karl et Carl, un chapitre de La politique au crépuscule, Mario Tronti, Notre mal vient de plus loin, Alain Badiou, Kant, Robespierre de la philosophie, Heinrich Heine, Fragments de L'insurrection qui vient, Comité invisible. Essais récents, La philosophie dans la prison de la conscience, une réponse à Medhi Khalaji, Le théâtre iranien, un théâtre sans histoire, Joe Kelleher, Théâtre & Politique.

Hassan Koç (Académie des Sciences sociales de Mésopotamie)

Membre de l'Assemblée générale, coordinateur des études et enseignant de sociologie politique, d'Études kurdes, et des pédagogies critiques à l'Académie des Science sociales de Mésopotamie, nouvellement créée en 2014 à Qamishlo (Rojava-Syrie).

Marina Nebbiolo di Castrì (Institut des Humanités MEDFIL)

Anthropologue et cinéaste, Marina Nebbiolo a travaillé à de nombreux projets de communication, culture, Art et Média, avec Melting-Pot Europe, Global Project France, V2V Portail Francophone, Rebiennale Venise, et MEDFIL-Consortium des Universités Euro-méditerranéennes. Elle a aussi travaillé aux services audiovisuels de différents musées et universités et coordonné plusieurs projets de coopératives d'architecture résiliente et d'auto-éducation, en Italie, France, Australie et dans les territoires occupés en Palestine-Israël.

Béatrice Rettig (LLCP-Paris 8 / Inter-zones)

Cursus de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-arts de Paris (DNSAP en 1999), du post-diplôme international de l'Ecole supérieure d'art de Marseille, et masters d'arts-plastiques et de philosophie politique à l'Université Paris 8 Saint-Denis (thèse de philosophie en cours). Résidences, interventions et workshops en Art et Média (France, Europe et à l'international). À l'initiative de plusieurs collectifs, festivals, et plateformes en réseaux. Organisation de rencontres Art et Politique (Ensba, Paris 2002-2010, La Générale en manufacture, Sèvres 2010-2015), et séminaires libres (Université Paris 8 Saint-Denis, actuel).

Somayeh Rostampour (GTM-Paris 8)

Master de sociologie à l'Université de Téhéran sur « L'analyse de concept de Namus (honneur) au Kurdistan d'Iran ». Lauréate d'une bourse d'étude du gouvernement français. Actuellement doctorante de Science politique à l'Université Paris 8 Saint-Denis. Thèse en cours : « Les changements de la société patriarcale à l'épreuve de la participation politique des femmes Kurdes » sur l'analyse des expériences des femmes combattantes et militantes et l'émergence des féminismes alternatifs en Moyen-Orient, les mouvements sociaux, les relations entre genre et politique.

Valentin Schaepelynck (EXPERICE-Paris 8)

Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Paris 8. Après des études de philosophie aux universités Paris 8 et Paris 10 Nanterre, a soutenu une thèse en sciences de l'éducation à Paris 8 à propos de l'émergence de l'analyse institutionnelle dans les années 60. Participe aux revues Chimères et Le Télémaque. Ses travaux portent sur l'analyse institutionnelle, la psychothérapie et la pédagogie institutionnelle, les pédagogies nouvelles, la politisation des enjeux pédagogiques, la socio-histoire des institutions et des dispositifs pédagogiques, la philosophie de l'éducation.

Engin Sustam (EXPERICE-Paris 8)

Master de sociologie de l'art de l'Université de Mimar Sinan à Istanbul, puis master et doctorat à l'EHESS à Paris. Thèse, parue en 2016 : "Art & Culture subalterne Kurde". Engin Sustam a enseigné aux Universités d'Arel, et du 29 Mai à Istanbul, et à l'Université de Genève en sociologie et en philosophie. Ses recherches portent sur la sociologie des arts, les études kurdes, les nouveaux mouvements sociaux, la critique postcoloniale, la pensée politique et la violence et la contre-violence en Turquie. Il est le curateur de plusieurs expositions à Istanbul abordant les relations entre art, politique, genre et mémoire. Membre du comité de rédaction de la revue Teorik Bakis et de nombreux collectifs dont BAK (Universitaires pour la Paix), Jîngeh, Eko-Jîn et Jiyana Ekolojîk en Turquie.

Mansur Tayfuri (LLCP-Paris 8 / Centre Sohrawardi d'étude des Mythes et des Religions)

Etudes de langues et littérature persane. Ecrivain, essayiste, journaliste, éditeur et traducteur (Persan, Kurde, Anglais, Français). Prix de la littérature kurde en Iran en 2003 et 2005, et Prix de la traduction en Irak en 2005. Thèse de philosophie en cours à l'Université Paris 8 Saint-Denis. Ouvrages de traduction récents : Nous les réfugiés, Recueil de textes d'Hannah Arendt et de Giorgio Agamben, 2014. Le Maître ignorant, Jacques Rancière, 2015. Romans et essais de langues Kurde ou Persane récents : Le corps et l'état d'exception, Sur la langue en prison, Peuple contre peuple : Réflexions sur le mouvement vert. À paraître : La dernière barricade (Écrits et entretiens en Kurdistan d'Iran après 1979).

ANNEXE 2. Programme de travail prévisionnel 2017-2018

Journée d'étude 1 (Décembre 2017 – Université Paris 8 Saint-Denis)

Journée d'étude 2 (Mars 2018 – Centre Sorhawardi d'étude des Mythes et des Religions)

Journée d'étude 3 (Mai 2018 – Université Paris 8 Saint-Denis)

Journée d'étude 4 (Juin 2018 – Centre Mada Al-Carmel et/ou Université nationale An-Najah)